

Partir en vacances avec son enfant en situation de handicap



Bilan 2024 – partenaires CAF et GPS

Fondé en 2010, le Réseau Passerelles se mobilise pour promouvoir, favoriser et développer le départ en vacances des familles ayant un enfant en situation de handicap. Chaque année, le Réseau Passerelles organise des séjours familiaux de répit, sur plus de 40 destinations en France, au sein de campings ou villages de vacances ordinaires.

Sur chaque site, le Réseau Passerelles accueille, chaque semaine des familles d'enfants en situation de handicap, et met à leur disposition un logement le plus adapté possible à leurs besoins et/ou un accueil et une prise en charge de leur enfant par une équipe professionnelle. Chaque famille peut ainsi bénéficier jusqu'à 38 heures de prise en charge, afin de prendre du temps pour eux, en couple ou pour leurs autres enfants.

Données de fréquentation familles 2024 :

	Année 2024
Nombre de semaines de séjours	417
Nombre de semaines avec prise en charge CAF partenaire	293
Nombre de semaines avec prise en charge GPS partenaire (complément CAF)	226
Nb total de bénéficiaires	1 375
Nb de familles (réservations)	352
Nb enfants en situation de handicap	376
Nb heures de prise en charge enfants en situation de handicap (club enfant ou intervenant individualisé) - 31 heures par semaine et par enfant en moyenne	11 656
Nb heures d'accompagnement des familles par les équipes Passerelles pour la préparation et la gestion des séjours - 24 heures par an et par famille en moyenne	8 448

L'année Passerelles 2024 en quelques chiffres...

Destinations en France

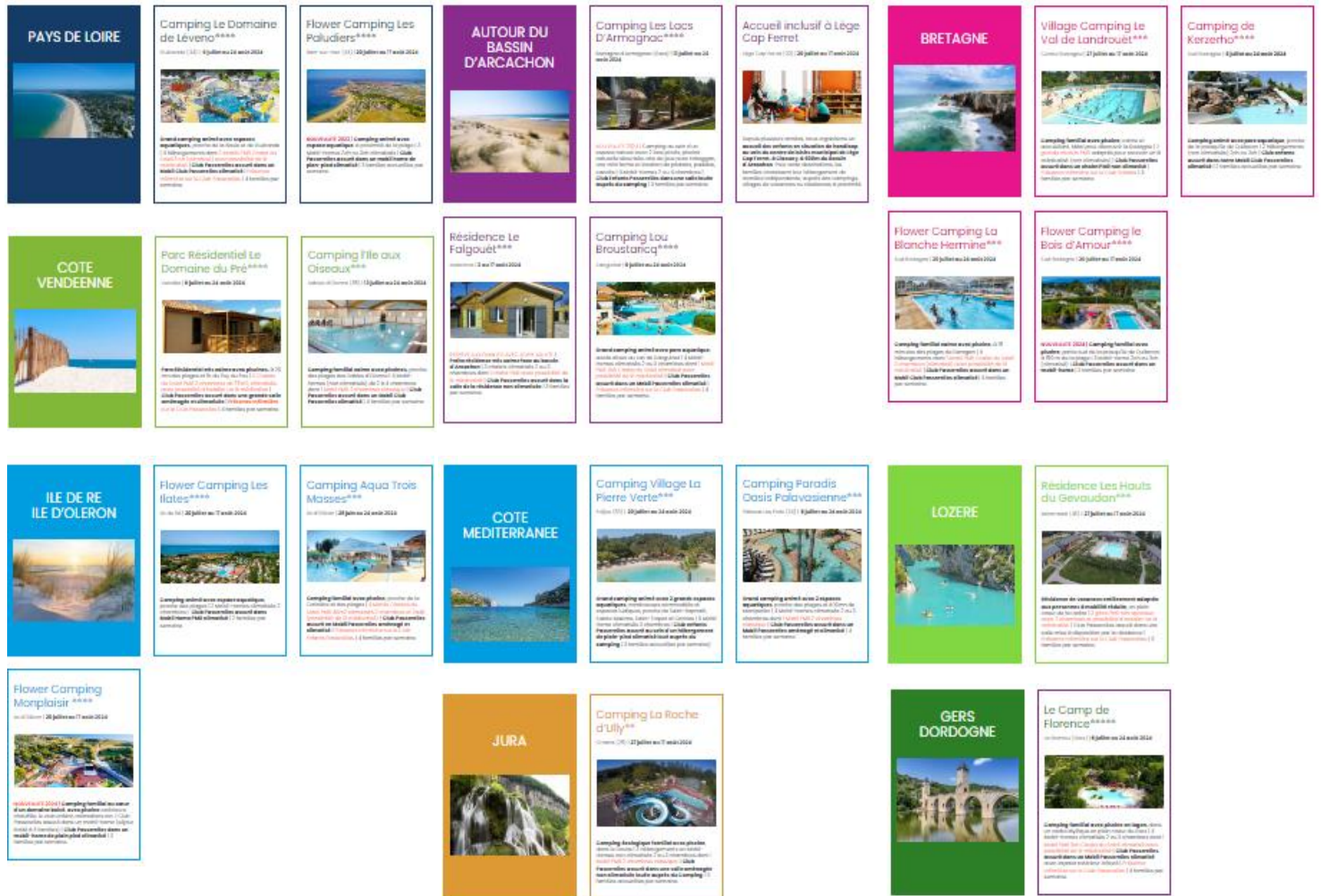
Semaines familles

Vacanciers accueillis

Professionnels recrutés

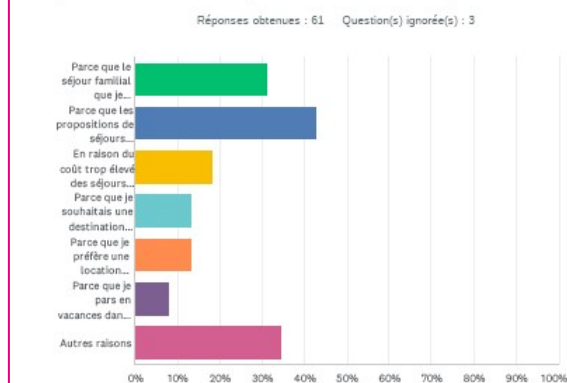
**De départs sans
aucun surcoût**

20 destinations pour partir en vacances, en famille, avec son enfant en situation de handicap !



Les choix des familles en termes d'hébergement en 2024 :

Pour quelle(s) raison(s) avez-vous choisi la formule de séjour à la carte pour cette année ? (possibilité de cocher plusieurs cases)



CHOIX DE REPONSES	REPONSES
Parce que le séjour familial que je souhaitais n'était plus disponible	31.15%
Parce que les propositions de séjours familiaux ne me convenaient pas	42.62%
En raison du coût trop élevé des séjours familiaux	18.03%
Parce que je souhaitais une destination plus proche	13.11%
Parce que je préfère une location indépendante (gîte, location...)	13.11%
Parce que je pars en vacances dans ma famille	8.20%
Autres raisons	34.43%
Nombre total de participants: 61	

L'offre et le coût des séjours

LES DESTINATIONS AVEC OFFRE LOCATIVE + CLUB ENFANT (hors séjours « à la carte »)

	2024
Nb de séjours avec une offre de logements	20
Progression annuelle	-50%

L'offre de séjours familiaux de répit a été marqué par l'augmentation du nombre de destinations avec hébergements pré-réservés jusqu'à 2023 (+82% entre 2021 et 2023) mais également une baisse significative sur l'année 2024, qui est la conséquence d'une réorganisation interne de l'association en réponse à la disparition de son directeur général depuis l'été 2023.

La plateforme de réservations pour les séjours de l'été a en effet ouvert le 15 mai 2024, au lieu de la date habituelle du dernier week-end de février, et les habituels partenaires hébergeurs n'ont pas tous eu la possibilité d'attendre l'annonce officielle de la saison 2024 de l'association pour nous assurer la réservation des hébergements dont nous avons besoin.

FREQUENTATION DES SEJOURS - logements préservés + « à la carte »

	2024
Nb de familles	352
Progression annuelle	-43%
Nb de semaines	417
Progression annuelle	-41%

Après là aussi un développement important de la fréquentation des séjours entre 2021 et 2023 (+53%), la baisse de la fréquentation en 2024 a eu lieu pour les mêmes raisons que la baisse de l'offre de séjours, mais elle est toutefois moins significative que la baisse du nombre de destinations, bien qu'elle: en effet, avec moins de choix possibles en offre avec hébergement pré-réservés proposés à la location, l'offre des séjours à la carte a été saisie par les familles comme une bonne alternative aux séjours « avec hébergements Passerelles ».

COUTS DES SEJOURS - RESTANT A CHARGE AUX FAMILLES

	2024
Coût moyen logement / famille (aides déduites, dont VACAF) - hors séjours « à la carte »	1108 €
Progression annuelle du coût des logements pour les familles - hors séjours « à la carte »	+ 7%
Montant à charge surcoût handicap / famille (aides déduites, dont VACAF)	0 €
Progression annuelle du surcoût à charge des familles	- 100%
Reste à charge total du séjour par famille tout compris	1.108 €
Progression du reste à charge total d'un séjour par famille	- 2%

Avec 97% de familles satisfaites et très satisfaites, le Réseau Passerelles semble avoir pu répondre aux besoins de ses bénéficiaires en 2024



Enquête de satisfaction - Saison 2024*

Satisfactions et impacts des séjours familiaux de répit



Positif : **97%**

Neutre : **3%**

Négatif : **0%**

Moyenne pondérée 2024 :



4,7 / 5



**de familles satisfaites et
très satisfaites**

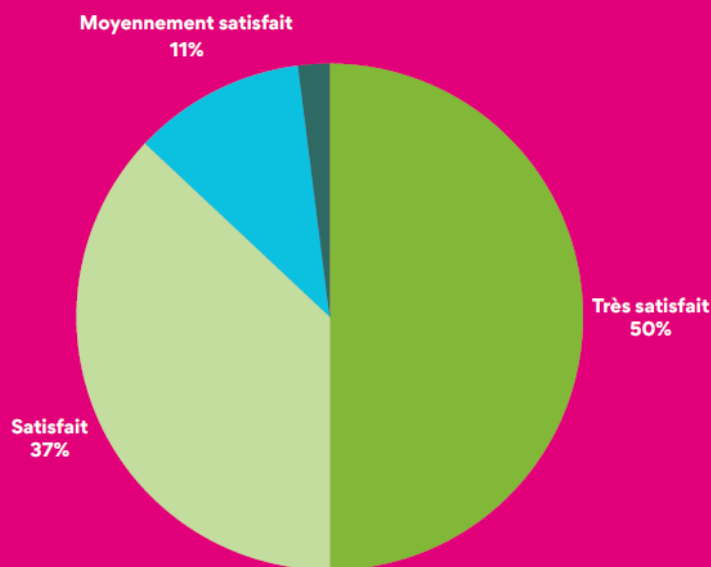
★ 4.9

* Questionnaire envoyé aux bénéficiaires des séjours familiaux de 2024 via un mailing d'août à septembre 2024 (taux de participation de 50 %) - Familles accueillies dans un logement préréservé par le Réseau Passerelles (avec mise à disposition d'un club enfant), et familles accompagnées par le Réseau Passerelles dans un hébergement réservé indépendamment (avec mise à disposition d'un.e intervenant.e).

Les lieux de séjours et l'accompagnement des enfants

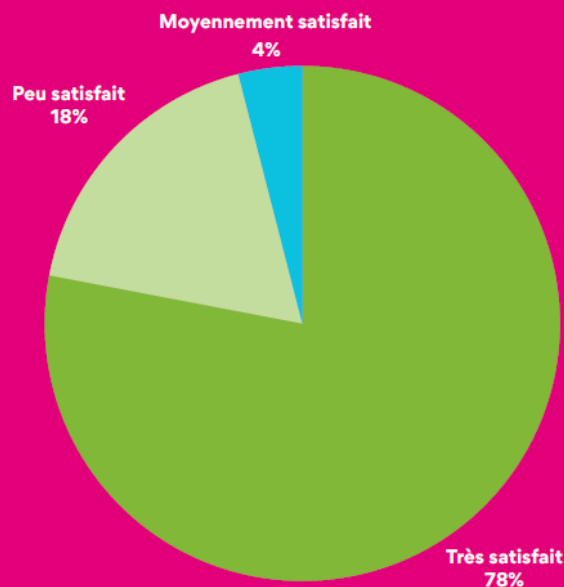
Le lieu de séjour

Le camping ou village vacances, le logement comme les services sur place



L'accompagnement des enfants

En clubs enfants ou à la carte



Les pistes d'amélioration

Au niveau de la préparation des séjours :

Avoir une meilleure lisibilité au niveau de la présentation des séjours à la carte



Positif : **97%**

Neutre : **3%**

Négatif : **0%**

Améliorer la préparation de l'accueil des enfants et la transmission des informations pratiques



Positif : **90%**

Neutre : **7%**

Négatif : **4%**

Avoir une meilleure lisibilité du processus de réservation



Positif : **76%**

Neutre : **19%**

Négatif : **5%**

Au niveau de l'offre de séjours :

Diversifier et améliorer l'offre locative



Positif : **86%**

Neutre : **10%**

Négatif : **3%**

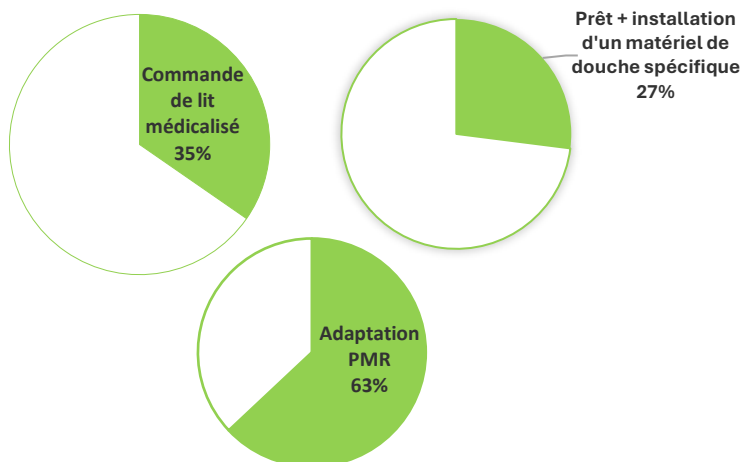
Analyse qualitative sur l'été 2024 :

- Sur les **368 enfants en situation de handicap accompagnés** cet été en séjours familiaux par le Réseau Passerelles :
249 enfants (68%) ont été accueillis dans un **club enfant, au sein d'un séjour de l'offre locative** du Réseau Passerelles
119 enfants (32%) ont été accompagnés dans le cadre du dispositif d'accompagnement « à la carte » au sein de destinations en dehors de l'offre locative du Réseau Passerelles.

Ce sont également **363 frères et sœurs** qui ont pu bénéficier de ces accompagnements, de manière directe (accueil en club enfant) ou indirecte (disponibilité des parents).
- **7 % des familles accueillies** avaient 2 voire 3 enfants en situation de handicap (23 familles).
- **30% familles ont loué un hébergement à l'été 2024 avec adaptation PMR au sein de l'offre locative du Réseau Passerelles, et pour 53% d'entre elles, un lit médicalisé a été mis en place en complément et/ou, pour 43% d'entre elles, du matériel de douche spécifique.**
- **25% des familles avaient un ou plusieurs enfant(s) nécessitant une vigilance médicale accrue** (mise en place d'un protocole de vigilance médicale), correspondant à **84 enfants** avec une attention qui a été nécessaire en amont, par une personne dédiée dans l'équipe, disposant du diplôme paramédical requis.
- **80 enfants (32%) en situation de handicap ou de polyhandicap** partis en séjours en familles cet été, au sein d'un séjour de l'offre locative du Réseau Passerelles ont eu besoin d'un **accueil médicalisé**, c'est-à-dire de la présence, en supplément de l'équipe d'encadrement, d'un.e infirmier.e au sein du club enfant.
- **14 enfants (6%) en situation de handicap ou de polyhandicap** partis en séjours en familles cet été, au sein d'un séjour de l'offre locative du Réseau Passerelles, ont bénéficié d'un accompagnement **renforcé, avec un encadrement individualisé voire doublé**. Concernant les **enfants partis en séjour « à la carte » : 13 enfants avec évaluation d'un besoin d'accompagnement renforcé** ont effectivement nécessité un.e encadrant.e supplémentaire.

Pour les **71 % d'enfants en situation de handicap avec un besoin d'accueil dit « ordinaire »** (sans recrutement d'un encadrant supplémentaire ou de personnel médical), le Réseau Passerelles a mis à leur disposition, comme chaque année, un club enfant encadré par **3 professionnels pour maximum 4 enfants accueillis, et leurs fratries**.

Typologie des besoins concernant les logements de l'offre locative - Eté 2024



L'accompagnement des enfants en situation de handicap - Eté 2024

